



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Maire de la commune de Maule,

VU l'élection municipale du 15 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil Municipal, l'élection du Maire et l'élection des Adjointes au Maire en date du 20 mars 2026 ;

VU l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour une organisation rationnelle des Services, de donner délégation de fonction et de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux Adjointes au Maire chargés des affaires de la Commune,

ARRETE 2026-9

Article 1 :

Monsieur Benjamin GOHET, huitième Adjoint au Maire, est délégué aux Finances, aux Marchés publics et aux Affaires juridiques, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux Finances, aux Marchés publics et aux Affaires juridiques en relation avec les services communaux. Il est chargé d'initier, mettre en œuvre, coordonner et assurer le succès de ce domaine et de superviser les conseillers délégués associés à sa délégation.

Article 2 :

Monsieur Benjamin GOHET, huitième Adjoint au Maire, est habilité dans le secteur des Finances, des Marchés publics et des Affaires juridiques. A ce titre, délégation lui est donnée pour élaborer en mes lieu et place :

- La contribution à la définition de la stratégie financière
- Le suivi et analyse des documents budgétaires et financiers de la commune
- Le suivi juridique des actes et des contentieux de la collectivité
- La participation à la préparation et au suivi des procédures de marchés publics et de la commande publique
- La participation à la mise en place d'outils de pilotage, de contrôle interne et d'optimisation des ressources
- La suggestion de nouvelles ressources financières
- La représentation de la commune auprès des fournisseurs et prestataires pour les questions liées à l'exécution des marchés.

Article 3 :

Monsieur Benjamin GOHET, huitième Adjoint au Maire, est habilité dans le secteur des Finances, des Marchés publics et des Affaires juridiques. A ce titre, délégation lui est donnée pour signer en mes lieu et place et sous ma surveillance :

- Les correspondances et demandes relatives aux affaires financières et budgétaires
- Les correspondances relatives aux questions juridiques et contentieuses
- Les documents de défense des intérêts de la commune devant les juridictions
- Les instructions données aux avocats et les demandes de conseil juridique

Article 4 :

Monsieur le Maire, Olivier LEPRETRE, délègue à Monsieur Benjamin GOHET, huitième Adjoint au Maire, une partie de ses fonctions de police administrative et de ses pouvoirs propres et sous sa surveillance :

- Les dépôts de plaintes et la signature des procès-verbaux de Gendarmerie
- Les hospitalisations d'office à prononcer en cas d'urgence

Article 5 :

Les présentes délégations sont accordées pour la durée du mandat à compter du 20 mars 2026 et de leur transmission au représentant de l'Etat.

Les Adjoints au Maire et Conseillers délégués assument les responsabilités qui leur sont dévolues dans l'ordre de leur nomination.

Article 6 :

Les Adjoints au Maire et Conseillers délégués tiennent le Maire régulièrement informé des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur délégation.

Article 7 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- à l'intéressée
- à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye
- à Monsieur le Procureur de la République
- à Monsieur le Comptable Public de Maule

FAIT à Maule, le 20 mars 2026

A blue ink signature of Olivier Lepretre is written over a circular official stamp of the Maule Municipality. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MAULE' and 'LE MAIRE'.

Olivier LEPRETRE
Maire

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 20/03/2026

Signature de l'intéressé(e) :



Transmis au représentant de l'Etat le : 23/03/2026